



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



22137144



10 NOV. 2022

Greffé

N° d'entreprise : **0700 891 118**

Nom

(en entier) : **IMMO RETAIL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Place des Guillemins 5/1A, 4000 Liège**

Objet de l'acte : Nomination et remplacement d'un représentant permanent pour l'exercice d'un mandat d'administrateur de la société

Extrait des décisions unanimes des administrateurs prises par écrit le 13 octobre 2022

Décisions

Les administrateurs, à l'unanimité :

Nomination d'un représentant permanent pour l'exercice d'un mandat d'administrateur de la société

DECIDENT de nommer Monsieur Jean-Bernard Dubru, domicilié rue Pailly, 10 à 4130, Esneux, en qualité de représentant permanent de la société pour l'exercice du mandat d'administrateur de celle-ci dans A LA CLEF NEW SA, dont le siège est établi rue des Guillemins, 129 à 4000 Liège, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0700.813.914 (RPM Liège, division Liège).

Cette décision prend effet à compter du 21 mai 2021.

Monsieur Jean-Bernard Dubru, ici présent, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Extrait des décisions unanimes des administrateurs prises par écrit le 13 octobre 2022

Décisions

Les administrateurs, à l'unanimité :

Remplacement d'un représentant permanent pour l'exercice d'un mandat d'administrateur de la société

DECIDENT de nommer, en lieu et place de Monsieur Jean-Bernard Dubru, Monsieur Nicolas Léonard domicilié à 4020 Liège, rue des Fories, 1/081, en qualité de représentant permanent de la société pour l'exercice du mandat d'administrateur de celle-ci dans A LA CLEF NEW SA, dont le siège est établi à 4000 Liège, Place des Guillemins 5/1A, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n° 0700.813.914 (RPM Liège, division Liège).

Cette décision prend effet à compter du 1er juin 2022.

RATIFIANT, pour autant que de besoin, les actes posés par Monsieur Nicolas Léonard en qualité de représentant permanent depuis le 1er juin 2022.

Monsieur Nicolas Léonard, ici présent, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2022 - Annexes du Moniteur belge